

*L'organisation du patrimoine familial
des familles confrontées aux troubles psychiques*

La vulnérabilité d'un adulte atteint de troubles psychiques engendre des contraintes spécifiques dans l'organisation et la gestion du patrimoine familial. Il est nécessaire de bien les appréhender afin de pouvoir, dans les meilleures conditions, préserver les ressources actuelles et futures de l'adulte en situation de handicap, assurer son indépendance financière et sauvegarder le patrimoine familial.

Les thèmes abordés

Les contraintes spécifiques qui pèsent sur la gestion du patrimoine familial

Les conditions de ressources pour le calcul de l'AAH. La contribution aux frais d'entretien et d'hébergement. L'hypothèque légale et la récupération de l'aide sociale. Les droits de succession entre frères et sœurs.

L'organisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap

Comment assurer son avenir et celui de ses proches ? Comment obtenir des ressources actuelles et futures sans remettre en cause l'AAH ? Comment prendre en compte l'éventuelle contribution aux frais d'entretien et d'hébergement dans la gestion du patrimoine ? Comment mettre son patrimoine au service de son projet de vie ? Comment réduire les appréhensions liées à la perception d'une aide sociale ? Qu'est-ce que l'épargne-handicap ? Pourquoi et comment s'en servir ?

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Comment intégrer les spécificités de la situation dans la transmission du patrimoine ? Comment éviter la prise d'hypothèque légale et limiter les difficultés liées à une éventuelle récupération de l'aide sociale ? Comment assurer l'indépendance financière de son enfant en situation de handicap psychique tout en protégeant le conjoint et en prenant en compte la fratrie ? Comment limiter les droits de succession et éviter les situations d'indivision ?

L'animation de la conférence

Intervenant : Frédéric Hild, Conseil en Gestion de Patrimoine Certifié, fondateur de Jiminy conseil, conseille et accompagne depuis plus de douze ans des familles qui vivent une situation de handicap. Il est formateur auprès de l'Unapei et de l'Unafam pour les problématiques liées à la gestion du patrimoine en présence d'une situation de handicap.

